



REGLEMENT INTERIEUR VISITEURS

DU SHOPPING CENTER CLOCHE D'OR

PREAMBULE

Le présent règlement s'applique aux personnes accédants au Shopping Center Cloche d'Or, située au 25 Boulevard FW Raiffeisen – 2411 LUXEMBOURG.

La gestion de la Galerie Commerciale ainsi que le Shopping Center est assurée par la société NHOOD LUXEMBOURG, mandataire pour le propriétaire des lieux, la société LCO1.

Les agents de sécurité du Shopping Center sont autorisés en permanence à intervenir pour faire respecter le présent Règlement Intérieur.

L'accès ou la présence dans le Shopping Center pourra être refusé par la sécurité ou par la Direction du Shopping Center à toute personne dont la présence pourrait porter atteinte ou préjudice à la sécurité des biens et/ou des personnes, ainsi qu'à la paisibilité des lieux, des autres visiteurs ou de ses occupants, de quelque manière que ce soit.

Le présent Règlement Intérieur peut être consulté via un QR Code affiché dans le Shopping Center et disponible également sur le site internet du Shopping Center.

Il s'applique à tous les visiteurs entrants dans le Shopping Center Cloche d'Or et a pour objet de définir les règles d'usage et de sécurité dans ledit Shopping Center.

ARTICLE 1 : Informations aux visiteurs

Le Shopping Center Cloche d'Or est un établissement privé recevant du public.

Toute personne admise au sein de l'établissement doit en respecter les règles d'accès et de comportement.

Les visiteurs de la Galerie Commerciale ne devront en aucun cas être à l'origine de nuisances susceptibles de gêner les autres usagers ou de perturber l'activité de la galerie.

L'accès à la Galerie Commerciale est interdite à toute personne en état d'ébriété et/ou d'ivresse ou sous l'emprise de substances illicites.

ARTICLE 2 : Surveillance & sécurité

Pour des questions de sécurité, le Shopping Center Cloche d'Or fait l'objet d'une vidéosurveillance constante. La durée de conservation des images est soumise à la Réglementation Générale sur la Protection des Données. Les images recueillies sont susceptibles d'être utilisées en cas de poursuites pénales et peuvent être mise à disposition des forces de l'ordre uniquement.

En cas d'application Vigilnat, des inspections visuelles de bagages à main peuvent être effectuées, ce que les personnes entrant dans le Shopping Center Cloche d'Or acceptent sans restriction. **En cas de refus, le service de sécurité peut inviter ces personnes à quitter les lieux.**

Merci de bien signaler au personnel du service de sécurité tout acte répréhensible à savoir dégradation, vandalisme, atteinte à la décence, outrage aux bonnes mœurs, usage de flamme vive.

Toute personne présente sur le site devra être à visage découvert et identifiable, hormis le masque sanitaire.

ARTICLE 3 : Précaution d'utilisation des escalators & interdictions

Les escalators sont exclusivement réservés au déplacement de personnes. L'utilisation des caddies, chariots, poussettes, chiens y est formellement interdit. Les enfants sont sous la surveillance des parents, les usagers doivent rester sur l'escalier, et ne pas poser les pieds sur les rampes.

Dans l'hypothèse du non-respect de ces consignes, le personnel de sécurité peut inviter les malfaiteurs à quitter le Shopping Center.

Dans l'hypothèse du non-respect de ces consignes et de la survenance d'un incident ou accident entraînant des blessures corporelles ou autres préjudices corporels graves, le Shopping Center et son propriétaire ne pourront être tenus responsables.

ARTICLE 4 : Formellement interdit

Il est formellement interdit aux visiteurs de la galerie,

- De fumer et de vapoter dans l'enceinte du Shopping Center, ainsi qu'aux abords des entrées du Shopping Center dans un périmètre de dix (10) mètres,
- De pénétrer dans le Shopping Center avec tout objet dangereux et/ou coupant et/ou contondant,
- D'avoir un comportement excessif, violent et de causer du Tapage diurne et nocturne,
- De s'installer hors des zones de repos,
- De déposer des déchets hors des poubelles,
- De consommer de l'alcool hors des établissements prévus à cet effet,
- De commettre tout acte de vandalisme, d'apposer des affiches, inscriptions et graffitis, adhésifs,
- De pratiquer la mendicité et le colportage, dans le Shopping Center et à ses abords,
- De se rendre sans autorisation dans les locaux techniques et les bureaux,
- D'utiliser les issues de secours (sauf en cas de nécessité),
- D'utiliser les entrées et sorties via les quais de livraison et zones de déchets,
- D'utiliser les prises électriques du Shopping Center (une borne de recharge est à votre disposition à la réception)
- D'utiliser le réseau Wifi à des utilisations interdites par la loi
- De diffuser de la musique dans le Shopping Center,

Toutes dégradations commises par les visiteurs donneront lieu à réparation de la part de leurs auteurs ou leurs représentants légaux en cas de minorité et le cas échéant par voie de justice.

Le stationnement des véhicules est **strictement interdit hors les places délimitées et sur les voies réservées aux pompiers** ainsi que sur les abords du centre, non prévus à cet effet.

Pour ne pas gêner la tranquillité des commerces et de la clientèle, il est interdit de manifester, courir, crier, chanter, faire du chahut, lancer ou laisser tomber des objets, exhiber des banderoles, apposer des inscriptions.

La circulation à vélo, en trottinette, rollers, skateboard et autres engins à roulettes n'est pas autorisée dans le Shopping Center.

Il est interdit d'encombrer les lieux en y entreposant des vélos, des valises ou tout autre objet.

ARTICLE 5 : Animaux

Seuls les chiens tenus en laisse ou portés, sont autorisés dans le Shopping Center et demeurent en tout état de cause sous la responsabilité de leurs propriétaires et/ou gardiens. Les propriétaires d'animaux demeurent responsables de la sécurité des autres visiteurs et sont tenus de ramasser immédiatement les déjections et d'avertir immédiatement les services de nettoyage via l'accueil du Shopping Center.

ARTICLE 6 : Tenues et comportements

Toute personne entrant dans le Shopping Center devra :

- Respecter les lieux et leurs équipements (mobiliers, espaces verts, éléments décoratifs),
- Les visiteurs devront avoir une tenue correcte et décente, la tenue en sous-vêtement, maillots de bain est interdite, torse-nu est interdite,
- Des espaces de repos ont été installés à l'attention de nos visiteurs. Le «squat» des autres zones publiques n'est pas autorisé,
- Les enfants sont sous la vigilance et responsabilité de leurs parents ou tuteurs,
- Tout acte répréhensible concernant un mineur fera l'objet d'une prise de contact avec les parents et/ou avec les services de police compétents.

ARTICLE 7 : Objets perdus/ trouvés

Les visiteurs sont responsables de leurs biens personnels. La direction du Shopping Center décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des biens personnels.

Vous pouvez déposer les objets trouvés à l'accueil du Shopping Center.

Les objets de valeurs et documents d'identité seront remis à la police sous un délai de 15 jours et les objets sans valeur sont conservés pendant 7 jours puis détruits.

ARTICLE 8 : Réunion & démarchage non-autorisés

La galerie commerciale est un lieu privé. Aussi, les actions suivantes sont **strictement interdites dans le Shopping Center**, hors autorisations préalables et écrites accordées par la Direction du Shopping Center :

- Les manifestations publiques et/ou piquets de grève, même relatifs à un commerçant du Shopping Center ;
- Les enquêtes, pétitions, distribution de tracts, manifestations,
- Démarchage, vente, propagande, spectacles de rue,
- Les reportages, les films et les photos avec matériels professionnels,

Il est interdit d'utiliser la galerie commerciale pour :

- Toute réunion **publique, manifestation, politique, syndicale ou d'ordre privé**, ou qui n'est pas interne au fonctionnement de la galerie
- Toute autre réunion,
- L'organisation de lotos et jeux d'argent,

ARTICLE 9 : Horaires et accès au centre

Les horaires du Shopping Center sont détaillés sur le site internet cdo.lu et sur les portes d'accès. L'accès au centre peut se faire aussi par les 4 niveaux de parking g SAS A ou SAS B.

Le Shopping Center est fermé le dimanche, seul l'accès à l'hypermarché y est autorisé, les accès aux niveaux supérieurs sont interdits (sauf lors des dimanches d'ouvertures exceptionnels).

ARTICLE 10 : Déchets

Le Shopping Center répond aux normes environnementales les plus exigeantes en matière de tri des déchets. Merci de bien vouloir vous référer aux inscriptions et pictogrammes pour le bon tri.

ARTICLE 11 : Evacuations :

En cas d'évacuation des lieux, merci de suivre les instructions transmises par les services de sécurité du Shopping Center.

ARTICLE 12 : Sanctions

Le non-respect du présent Règlement Intérieur expose les contrevenants à un refus d'accès ou à une expulsion du site et éventuellement, à des poursuites judiciaires.

Fait à Luxembourg, le 24 septembre 2026

